

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

EXTRAIT du Procès-Verbal de la Réunion du Bureau de l'Union Départementale du 19 octobre 1921

Dans sa séance extraordinaire du 19 octobre, le bureau de l'Union Départementale a arrêté définitivement le détail des journées du Congrès Régional des 12 et 13 novembre 1921.

Samedi 12 novembre, à 15 heures 30, réception des Congressistes, 6, rue de Bel-Air ; — 16 heures : séance d'ouverture ; appel des Délégués ; rapport sur la nécessité des Unions Régionales, par M. Charles Riolland, vice-président du Syndicat des Employés de Nantes ; — 20 heures : conférence par M. Zirneld, président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, salle Saint-Stanislas. Pour cette séance il est décidé l'impression et la distribution de 6.000 cartes d'invitation. (Les syndiqués qui voudraient avoir de ces cartes pour en distribuer, en trouveront au siège de l'Union, 6, rue de Bel-Air, chaque soir, de 18 heures et demi à 20 heures, le samedi 5 novembre, toute l'après-midi). Quelques invitations personnelles seront adressées à diverses notabilités s'intéressant à nos Syndicats, ainsi qu'à la Ligue d'Action Economique et Sociale et à la Confédération de l'Intelligence et de la Production Française. A la fin de la conférence, une quête sera faite, dont une partie sera attribuée à nos camarades grévistes du Nord.

Enfin, à la sortie de la conférence, il est décidé d'établir à chaque porte de sortie un bureau qui recevra les inscriptions de tous ceux qui voudraient faire une demande d'entrée dans nos Syndicats.

Dimanche 13 novembre, à 7 heures, Messe à la Cathédrale, pendant laquelle S. G. Mgr le Fer de la Motte prendra la parole ; — à 9 heures : réunion, 6, rue de Bel-Air, rapport sur la marche des Syndicats et Sections Syndicales de l'Ouest, par M. Caron, secrétaire de l'Union départementale Nantaise ; — à 12 heures : salle de la Duchesse-Anne, place de la Duchesse-Anne, déjeuner par souscription. A ce banquet, dont le coût est de neuf francs par tête, peuvent être acceptées les femmes des Syndiqués ainsi que leurs enfants âgés d'au moins 16 ans.

Tous ceux qui désirent prendre part à ce banquet sont priés de se faire inscrire en versant le montant jusqu'au samedi 5 novembre, dernier délai, au siège de l'Union Départementale, tous les soirs, de 18 heures 30 à 20 heures, et l'après-midi du samedi 5 novembre ; — à 14 heures : rapport sur les assurances sociales, par M. Perrin, président du Syndicat des Métallurgistes ; — 16 heures : rapport sur la formation et l'utilité des propagandistes, par Mlle Goupille, présidente du Syndicat des Dames Employées et Steno-Dactylo. — Clôture du Congrès.

Le Bureau, ainsi que les Délégués des Syndicats de l'Union Départementale, des Syndicats des Travailleurs Chrétiens (U. D. S. T. C.) invitent tous les Syndiqués, sans exception, à assister à la conférence Zirneld le samedi 12, à 20 heures, salle Stanislas, et à y amener toutes les personnes s'intéressant ou pouvant s'intéresser aux œuvres sociales catholiques, afin que cette réunion soit une véritable manifestation du monde des travailleurs en l'honneur de Zirneld, qui dirige avec tant d'autorité la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C. F. T. C.) dont le nombre d'adhérents est aujourd'hui de près de 200.000.

Pour les séances d'études des 12 et 13 novembre, pourront seuls y participer, en plus des Délégués venus de l'Ouest et des invités personnels, les Syndiqués munis de leurs cartes syndicales qu'ils devront présenter à l'entrée.

G. PRESSEUSE,

Vice-Président du Syndicat des Employés.

Service d'achats en commun

CHIFFRE D'AFFAIRE DU 3^e TRIMESTRE
Achats Fr. 15.221 75
Ventes 15.351 50

Deux nouvelles maisons à ajouter aux fournisseurs donnant une remise aux syndiqués : M. Pierre DROUAUD, 3, avenue Lunéau, passage Russeil, menuisier ébéniste, Meubles anciens et en tous genres, 10 0/0 ; — M. BRIAND et Cie, Manufacture de Chaussures, 13, rue Monfoulon, prix de gros sur présentation de la carte syndicale.

Aperçu de quelques prix

Merue, le kilo	2 25
Saumon, la boîte	2 50
Sardines à l'huile d'olive, la boîte	1 60
Maquereaux à l'huile d'olive, la boîte	3 40
Filets de Harengs saurs, la boîte	1 50
Huile d'olive, 1 ^{re} qualité, le litre	6 50
Huile de table, 1 ^{re} qualité, le litre	3 40
Vinaigre de vin, le litre	1 50
Vinaigre d'alcool, le litre	1 »

Pommes de terre jaunes, les 100 kil. 50 »
Pommes de terre saucisses, les 100 kil. 55 »
Livrées à domicile par minimum de 50 kil.

Syndicat des Employés

Les cours de comptabilité ouverts au siège social, le mardi 18 octobre, auront lieu régulièrement les mardi et jeudi de chaque semaine, de 6 heures 3/4 à 8 heures du soir.

Des cours d'anglais pourraient également être faits ; il suffira qu'un nombre suffisant de syndiqués manifestent le désir d'apprendre cette langue et se fassent inscrire.

D'autre part, les Syndiqués qui voudraient s'instruire sur les questions sociales et sur le droit commercial et industriel sont invités à se faire inscrire sans retard à la Commission d'études, ces cours devant commencer incessamment sous la direction d'un avocat et d'un professeur à l'école de Droit.

La Commission d'Etudes.

Nous offrons à notre camarade Chapron, trésorier-adjoint de notre Syndicat, nos bien vives et sincères félicitations pour son fils Louis, qui vient d'obtenir le premier prix au concours des apprentis électriciens, prix offert par le Ministre de la Marine.

Nos camarades sont invités à prendre une part active aux travaux du Congrès et sont tout spécialement invités à la conférence du samedi 12 et à la messe du dimanche à la Cathédrale.

Séance du 15 octobre 1921

La séance est ouverte à 16 heures 30. Le bureau donne lecture de deux lettres adressées au Syndicat patronal au sujet de la vie chère et du chômage et de la réponse du Syndicat patronal, puis il est parlé de la fête de la Saint-Michel. La discussion, d'après l'ordre du jour, amène notre secrétaire Guérin à nous rendre compte de ses démarches pour notre fête du 27 novembre ; deux petites comédies

sont déjà assurées et des chanteurs d'organisations amies ont bien voulu nous garantir leur généreux concours. Il est décidé que le concours de la Presse sera demandé pour la publicité ; des cartes seront mises en vente en ville, partout où l'on pourra. Cette séance est surtout pour nous procurer les moyens d'organiser notre Syndicat tant pour le travail intérieur que pour la propagande extérieure.

Il est en outre décidé de faire appel aux jeunes pour former un groupe des fêtes, afin de nous assurer des éléments bien à nous. Huit noms sont ainsi recueillis. Nous faisons appel à tous.

Le Secrétaire: GUERIN.

Syndicat de la Métallurgie

Le samedi 5 novembre, à 16 heures 30, réunion du Bureau.

Le dimanche 20 novembre, à 9 heures 30, réunion d'étude, assurances sociales.

Le samedi 12 et dimanche 13 novembre, Congrès régional sous la présidence de M. Zirneld (Voir le « Messager »). Les Syndiqués sont vivement priés d'y assister en grand nombre.

Le dimanche 27 novembre, à 16 heures 30, réunion récréative au siège, 6, rue de Bel-Air ; à 16 heures 30, des cartes seront en vente aux prix de 1 fr. 50 et 1 fr. ; un droit de 0 fr. 50 par carte sera perçu pour les places réservées. Cette séance a pour but de créer un fonds pour la propagande et l'aménagement de notre salle des cours.

Section des Dames

CONVOICATIONS

Que nos syndiquées lisent très attentivement.

Ce mois-ci nous n'aurons ni réunion de Cercle d'étude, ni réunion Syndicale, mais...

Nous aurons le CONGRÈS SYNDICAL CATHOLIQUE auquel il faut toutes assister.

Dimanche 13 novembre, à 7 heures, messe du Congrès en l'église Cathédrale, sous la présidence de Monseigneur. Nous ne doutons pas que ce témoignage de haut intérêt ne soit très sensible à nos syndiquées et que chacune n'y réponde par sa présence.

VIE SYNDICALE

Eh bien ça y est, le courant est repris. Le temps de vacances de 1921 est classé parmi les bons souvenirs et à présent on s'occupe de tout autre chose.

C'est que chez nous l'on sait bien que pendant que l'on possède le temps il faut en profiter. Chaque jour qui nous est donné représente un bien précieux : nous vivons ! mais chaque jour aussi nous apportons un capital à faire fructifier, dont il faudra rendre compte, dont nous recueillerons le rendement selon ce que nous en aurons fait. Souvenons-nous de la parabole des talents. A chacun de se placer résolument en face de sa tâche, de sa double tâche, matérielle et morale, et de travailler corporellement, socialement, de toute son énergie ; soyons des agissantes ; songeons à ceux si à plaindre qui ne peuvent pas agir.

Cette activité a du reste pour nous des buts si chers ? Pour beaucoup c'est la part apportée dans la maison, s'ajoutant à l'effort si long fourni par le chef de famille ; c'est enfin, et quelle joie profonde cela donne, le rendu de tout ce que l'on a pendant si longtemps reçu. Quelle douceur de pouvoir dire aux parents bien aimés : de longues années vous avez travaillé pour moi, à présent diminuez l'effort, cessez-le même, reposez-vous puisque je suis là.

Pour d'autres c'est le cher foyer fondé où l'on apporte une part de bien-être, les petits que l'on élèvera mieux. Comment ne pas aimer ce travail auquel nous devons tout cela.

Et quand à ces récompenses d'ici-bas s'ajoute cette inévitable espérance de retrouver là-haut la moisson impérissable de nos efforts, comment douter que nos syndiquées catholiques ne travaillent avec ardeur dans le champ où doit germer leur moisson personnelle de cette nouvelle année de labeur.

La Secrétaire : M. S.

Nos Réunions Syndicales d'Octobre

Dimanche 2 octobre, premier Cercle d'études de cette nouvelle année syndicale. Le sujet approprié au mieux était : Sens social, Action sociale. Très judicieusement traité, très clairement défini, il fut une chaude exhortation à plus d'attachement et de dévouement au Syndicat.

Le texte complet de l'Etude est à la permanence, à la disposition de celles qui le désireraient.

Dimanche 16 octobre, réunion générale syndicale.

Répondant à la convocation qui leur avait été adressée, nos syndiquées sont venues très nombreuses à cette première réunion générale. M. Catta avait donné à notre groupe cette nouvelle marque de sym-

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

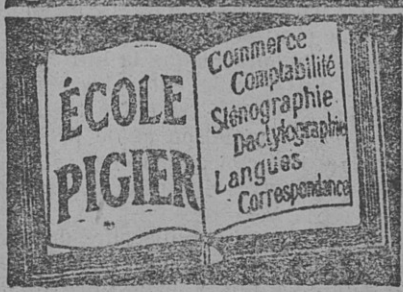
Pour tous vos Achats Adressez-vous A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



7 Grands Prix ÉCOLE PIGIER 39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 -- Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS
De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 -- Téléphone 2.14.
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel -- Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.
HOMMES, JEUNES GENS } M. BRILLET } DAMES, JEUNES FILLES
Inscription à toutes époques } Expert-Comptable } Entrées et Salles spéciales
de l'Année. } Directeur-Concessionnaire } Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

La C. F. T. C.

ET LA

Conférence Internationale du travail

La Confédération française des Travailleurs chrétiens ayant demandé qu'une place lui fût attribuée à la troisième session de la conférence internationale du Travail a reçu du Ministre du Travail la réponse suivante.

Je rends pleine justice à l'activité dont la Confédération a fait preuve depuis sa fondation, au soin qu'elle a apporté à l'étude des questions sociales présentement à l'ordre du jour, — notamment dans le domaine des assurances sociales, — et aux concours qu'elle a, par ses avis, prêtés aux enquêtes poursuivies par mon département. Je ne méconnais pas, d'autre part, qu'il serait équitable d'attribuer, dans la délégation ouvrière à la Conférence de 1921, aux divers groupements, une représentation proportionnelle à leur effectif respectif actuel : cette représentation proportionnelle devrait assurer à la Confédération des Travailleurs Chrétiens un poste de conseiller technique, contre quatre à la Confédération Générale du Travail, laquelle accuse, d'après les dernières indications, un chiffre de 600.000 adhérents environ. Cette solution impliquerait donc un effectif de cinq conseillers techniques.

La situation des crédits mis à ma disposition par le Parlement ne permet malheureusement pas de faire face aux frais qu'entraînerait la constitution d'une délégation ouvrière aussi importante; les conseillers techniques ouvriers ne pourront être au nombre de plus de deux.

Je regrette de me voir ainsi, pour le moment, dans l'impossibilité de répondre favorablement à votre demande.

Le Ministre du Travail,
Signé : DANIEL VINCENT.

Le Comité National de la C. F. T. C. saisi de cette réponse estime que la proportionnelle n'est pas le seul élément qui doive entrer en ligne de compte. Elle a décidé que des démarches seraient faites auprès de ses amis parlementaires pour que la difficulté budgétaire opposée par le ministre soit levée.

Le programme et les réalisations des Employés Catholiques

La Fédération française des Employés catholiques du Commerce et de l'Industrie vient de publier la note suivante, qui expose les résultats qu'elle a obtenus et son programme de revendications.

SURSALAIRE FAMILIAL. — Il y a quelque temps, une délégation fédérale était entendue par la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail, à laquelle elle communiquait un avis favorable à l'institution du sursalaire familial. La Fédération demande que ces allocations familiales soient rendues légalement obligatoires par l'intermédiaire de Caisses de compensation professionnelles et régionales subventionnées par l'Etat; les caisses déjà existantes, et satisfaisant à un ensemble de conditions à déterminer, devant être maintenues.

REPOS HEBDOMADAIRE. — La Fédération a appelé l'attention du ministre du travail et des autorités municipales sur la tolérance excessive qui s'est produite depuis quelques années dans l'application du repos hebdomadaire, surtout pour les commerces de nouveautés et notamment dans la région parisienne. Elle a demandé qu'il soit procédé à une révision et à un contrôle des dérogations de fait ou de droit, qui existent présentement.

COMMERCE DE DÉTAIL. — A la suite d'une convention collective intervenue à Bordeaux entre le Syndicat des Commerçants détaillants de la Gironde et cinq groupements d'employés, dont trois adhérents à la Fédération Française des Syndicats d'Employés catholiques, celle-ci avait demandé à la Fédération des Commerçants détaillants de France si cette convention ne pourrait pas fournir la base d'un contrat collectif national entre les deux Fédérations.

Reçus par le Bureau de la Fédération des Commerçants détaillants, les délégués de la Fédération française des Syndicats d'Employés catholiques ont constaté un notable progrès dans les idées en ce qui concerne le principe du repos dominical et de la semaine anglaise. Une grande partie des commerçants y seraient maintenant favorables, à condition, toutefois, qu'il y ait fermeture générale.

Comme conclusion de l'entretien, il a été institué une commission composée de cinq délégués de chacune des Fédérations.

BANQUES. — La Fédération est intervenue auprès des Syndicats patronaux de la Banque pour protester contre la suppression éventuelle de la semaine anglaise dans certaines places et pour demander aussi des relèvements d'appointements dans diverses localités.

A la suite des démarches faites auprès de la Direction de la Société Générale par un délégué de la Fédération, conjointement avec un représentant de la Chambre syndicale des Employés de Banque et de Bourse, un intéressant résultat a été obtenu : le 7 juillet, la Direction informait les délégués que le nouveau statut de retraites du personnel fixerait à 55 ans (au lieu de 60 jusqu'à présent) l'âge d'admission à la retraite. C'était là une re-

vendication que n'avaient pu faire aboutir les grèves de 1919 et 1920.

ABONNEMENTS DE CHEMINS DE FER. — A propos de la discussion du nouveau régime des chemins de fer, la Fédération a envoyé à tous les sénateurs une lettre concernant les abonnements spéciaux dits « de travail ».

Une fois de plus, la Fédération faisait ressortir la criante injustice du régime actuel: tout ouvrier obtient l'abonnement à prix réduit sur simple attestation de son patron, sans qu'il soit aucunement tenu compte de son gain hebdomadaire ou mensuel; l'employé, au contraire, est obligé d'apporter la preuve que son gain mensuel et le montant de son loyer ne dépassent pas des minima fixés.

La Fédération demandait donc instamment à MM. les sénateurs d'adopter le texte déjà voté au Palais-Bourbon, à la suite, notamment, d'une intervention de MM. les députés de Seine-et-Oise; et en vertu duquel les abonnements dont il s'agit « seront délivrés à tout travailleur, employé ou ouvrier ».

Le secrétariat général a reçu de MM. les sénateurs un grand nombre de réponses individuelles, toutes favorables, et la Haute Assemblée, dans sa séance du 9 juillet, a ratifié le texte de la Chambre après deux pressantes explications de MM. Le Roux et Poirson, sénateurs de Seine-et-Oise; les employés ont donc enfin satisfaction.

Il s'agit là d'une réforme dont le Syndicat des Employés puis la Fédération ont longuement poursuivi l'obtention auprès du gouvernement et des pouvoirs publics; les résultats partiels enregistrés à diverses reprises sont couronnés par une satisfaction complète.

DIVERS. — La Fédération participe aux travaux de la commission paritaire pour la participation aux bénéfices et de la réunion intersyndicale pour la réforme de la législation sociale.

LE MOUVEMENT COOPERATIF

Congrès des coopératives chrétiennes

(Zurich, 20-21 août 1921)

Ce compte rendu, dont l'importance n'échappera pas à ceux de nos amis qui s'occupent d'action coopérative a été rédigé sur les notes de notre collaborateur et ami, M. Pezeu, de l'Union des Associations agricoles du plateau central, délégué français au Congrès de Zurich.

Cinquante délégués étaient rendus au Congrès représentant la Suisse, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Hongrie.

En outre plusieurs Etats de l'Amérique du Sud, les Etats-Unis et l'Espagne avaient donné leur adhésion de principe.

M. Pezeu était, avec M. Fauquet, du bureau international de Genève, le seul Français.

D'Italie étaient venus six délégués parmi lesquels M. Lanzerotti, ingénieur, ancien député du Trentin, au Landtag; très ardent, et connaissant bien les questions se rapportant aux Coopératives. M. Cortis, secrétaire de la Commission préparatoire et M. Chiri, secrétaire général de la Confédération coopérative italienne, promoteurs du mouvement. Il y avait aussi M. Pius Mayer, d'origine suisse, président des Coopératives de Gorizia.

De Belgique, étaient présents : M. l'abbé Belpaire et M. Jean de Meüs, son collaborateur.

De Suisse, parmi un grand nombre d'assistants, M. le Chanoine Jug, de Saint-Gall, M. Braun, président de l'Union Concordia; M. Baumberger, député et Directeur de *Neue Zucher Nachrichten*, organe de l'action catholique sociale en Suisse allemande et M. l'abbé Savoy, directeur du Secrétariat catholique social de la Suisse romande.

Le Bureau international du Travail à Genève qui avait été invité au Congrès y avait délégué le docteur Fauquet (Français) chef de service de la Coopération et M. Heuseler (Allemand) chargé de s'occuper des syndicats chrétiens.

Les réunions avaient lieu dans les locaux du *Verband der Genossenschaften* que sort le magasin de gros des Coopératives suisses. Ces locaux sont fort bien aménagés et parfaitement tenus. Ils sont situés dans le quartier des affaires et à proximité d'un raccordement au chemin de fer.

Après quelques flottements au sujet des langues, comme il s'en produit toujours dans de telles réunions, il a été décidé que toutes les conversations auraient lieu en allemand et en italien, tous les délégués connaissant suffisamment l'une ou l'autre de ces deux langues.

LE BUREAU

Après une réunion du Comité préparatoire, le bureau a été constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Lanzerotti; vices-présidents : M. Braun (Suisse); M. Pezeu (France); M. Belpaire (Belgique).

Le 20 août la séance a été ouverte par un compte rendu de M. Cortis rappelant ce

qui avait été fait à Rome et à Innsbruck et ce qui restait encore à faire.

Ensuite M. Viglione (Italie) et M. le chanoine Jung ont posé les principes de la Coopérative chrétienne insistant sur la nécessité de l'étiquette chrétienne, pour sauvegarder la doctrine chrétienne dans les milieux coopérateurs et aussi pour avoir une base solide dans les discussions, qui pourraient naître au sein de groupements sans étiquette et en particulier de l'Alliance internationale coopérative à laquelle on pourra être amené à s'affilier et qui n'a cessé de céder à l'influence des doctrines socialistes.

Cette thèse a été énergiquement défendue par quelques délégués autrichiens et hongrois et par le délégué français.

Elle a été combattue non moins énergiquement pendant une discussion qui a duré plusieurs heures par M. Bissels, vice-président du Reichsband deutscher Consumvereine (Union nationale des Sociétés coopératives d'Allemagne) qui, après un vote contraire à son opinion, s'est retiré du Congrès avec ses compatriotes estimant que l'étiquette chrétienne pouvait nuire au développement de leur Union Nationale.

On est passé ensuite à la discussion du projet de statuts.

Les articles principaux sont ceux-ci : « La Confédération internationale des Unions Coopératives est une association de Coopératives nationales, unions coopératives de tout genre (Consommation, crédit, production, assurances) ayant pour but l'organisation sur des bases chrétiennes de toute l'économie politique de toutes les nations.

Le siège en est fixé à Rome. Un siège pourra être fixé ailleurs par l'Office technique commercial. (Milan ou Anvers.) Le taux des cotisations sera fixé par le Comité central. Les organes de la Confédération sont :

Le Congrès.
Le Comité Central (composé d'un membre par nation avec un membre supplémentaire par 1.000 coopératives adhérentes).

Le Comité directeur (composé du président, du vice-président et de 4 membres).
Le Secrétaire général.

Ont été nommés membres du comité directeur.

M. Lanzerotti, président.
M. le Chanoine Jung, vice-président.
M. Pezeu (Europe-Occidentale) (1).
M. Basal (Yougoslave) (Europe Orientale).

M. Chiri (Italie).
M. Bernat (Hongrie).

M. Cortis a été nommé secrétaire général.

VOTE DES STATUTS. QUESTIONS DIVERSES

Le second jour, à midi, les statuts et les résolutions ont été lus et adoptés par acclamations.

La Confédération internationale des Unions Coopératives a été ainsi officiellement constituée.

M. Fauquet, au nom du Bureau international du Travail, a pris acte de cette constitution.

On a discuté séance tenante l'envoi de délégués de la Confédération internationale au Congrès international des Coopératives qui devait avoir lieu à Bâle les 22, 23 et 24 août. Cinq délégués italiens et suisses qui avaient, sur leur demande, reçu des cartes pour ce Congrès ont été chargés d'y représenter officiellement la Confédération et d'y défendre les principes chrétiens.

Il restait à l'ordre du jour, la présentation du rapport de M. de Meüs.

M. de Meüs avait à parler des « Echanges commerciaux des Coopératives ». A la suite de sa Conférence, il a été décidé que l'organisme moral serait d'abord développé.

Il sera ensuite constitué au sein de chaque office national, un office d'importation-Konkordia der Schweiz, qui sont en question et d'exportation et au siège de la Confédération ou en tout autre lieu à déterminer (Milan ou Anvers par exemple) un office international qui évitera des méprises telles que celles des coopératives de Java qui font venir leurs vins de Bordeaux, de Hambourg.

M. Pezeu avait à présenter un rapport sur « Les relations entre les syndicats et les coopératives ».

Il a insisté particulièrement sur les dangers de la coopération pratique sans principes chrétiens montrant que la lutte pouvait devenir aussi rude entre les coopératives et les syndicats ou entre les coopératives de consommation et de production qu'entre les consommateurs et les producteurs, qu'entre le capital et le travail.

M. Lanzerotti, dans son discours de clôture, est revenu sur les idées exprimées par M. Pezeu et a fait à l'auditoire une

description enthousiaste aussi bien des difficultés que pouvaient rencontrer les coopératives dans leur développement que de la manière de les surmonter. Il a démontré comment elles pourraient vaincre les quatre ennemis dont il n'a cessé d'être question au cours de cette réunion et qui sonnant à peu près de même en allemand et en italien revenaient constamment : *Capitalismus, Communismus, Bolchevismus, Fascismus.*

Le 20, dans la soirée, a eu lieu une réception de tous les délégués au « Casino Aussersihl » vaste salle de réunion appartenant au Cartel des Sociétés catholiques de Zurich où étaient présentes ou représentées toutes les Sociétés. M. Pezeu y a pris la parole.

CONCLUSION

Il résulte de ce congrès qu'il existe en ce moment en Europe et particulièrement en Italie, en Hongrie, en Suisse en Belgique un formidable mouvement de coopératives catholiques. Ce mouvement est né des difficultés d'ordre économique et social qu'ont éprouvé ces pays.

En particulier, les Hongrois, les Bava-rois qui ont connu le bolchevisme, les Italiens qui sont déchirés par les luttes entre communistes et fascistes déclarent que les Coopératives chrétiennes constituent pour eux un puissant moyen de défense sociale.

Au point de vue économique, de grands résultats ont été atteints. C'est ainsi que par les efforts de M. Lanzerotti et de ses amis, la reconstitution des régions libérées du Trentin, a été réalisée par les coopératives catholiques qui ont fait à l'Etat les avances nécessaires.

Il n'est né, et il ne pouvait naître du Congrès de Zurich, qu'une Union morale. Mais cette union morale nécessaire se transformera en temps utile en une union matérielle et il se créera, dès que les relations économiques internationales seront un peu stabilisées, des courants d'échanges réguliers.

Il paraît donc urgent que la France qui s'endort dans les douceurs d'une paix trompeuse qui, au point de vue social, aussi bien qu'au point de vue politique, peut n'être pas de longue durée, entre hardiment dans le mouvement de centralisation des coopératives chrétiennes. Il faut qu'elle fasse appel à toutes les Coopératives qui n'adhèrent pas aux idées socialistes, qu'elle les unisse et il paraît utile qu'elle fasse bloc avec elles dans la confédération internationale des Unions coopératives qui vient d'être créée à Zurich.

CONGRÈS de l'ALLIANCE COOPÉRATIVE

L'Alliance Coopérative internationale a tenu son dixième Congrès à Bâle, du 22 au 25 août. Cette alliance groupe environ 42.500 coopératives et 24 millions de membres. Elle n'avait pas tenu de congrès depuis 1913.

En l'absence du président de l'Alliance, sir William Maxwell, démissionnaire, le Congrès a été ouvert par le vice-président Godhart (Hollande). La Société des Nations était représentée par le docteur Nitobé (Japonais) et le lieutenant-colonel Schuster; l'Internationale d'Amsterdam par Mertens.

Le Congrès a discuté l'admission des coopératives russes; les délégués anglais ont réussi à la faire voter, par 753 voix contre 474, malgré l'opposition de MM. Poisson et Albert Thomas, délégués français, et celle du délégué allemand Lorenz.

Le Congrès a adopté quelques résolutions de principe relatives à l'équilibre économique international. On a voté en particulier une proposition du Français Gaston Lévy, tendant à la création d'une banque coopérative internationale, et une autre de l'Allemand Kauffmann, relative à la création d'un magasin de gros international.

M. Albert Thomas a prononcé un discours sur la politique internationale des coopératives; il a émis le vœu que se constitue, sur le terrain économique, une association des Nations dans le genre de la Société des Nations sur le terrain politique. En attendant, il préconise la création, par la S. D. N., d'un office international de statistique qui sera chargé de rassembler et de publier toutes les informations relatives à la production, aux stocks et aux besoins dans les différents pays. Une résolution a été votée dans ce sens malgré l'opposition des délégués anglais.

Le Congrès a encore émis le vœu que l'Allemagne fût admise à la S.D.N.; que les coopératives fussent représentées régulièrement au B. I. T.

Le Congrès n'a fait qu'effleurer la question des rapports avec l'Internationale coopérative chrétienne qui venait de tenir dans la même ville son premier Congrès.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR **F. AMIET** Ancien Directeur de l'Ecole
Municipale d'Horlogerie
MAISON FONDÉE EN 1794 à BESANÇON (Doubs)

La vie sociale

Tournant dangereux

Les socialistes n'ont pas tort lorsqu'ils signalent la vague de réaction qui menace aujourd'hui toutes les réformes sociales si péniblement acquises au cours des dernières années.

L'offensive patronale contre les salaires n'en constitue qu'un des symptômes. Encore se justifie-t-elle souvent par des considérations économiques impérieuses. La France produit trop cher : c'est là un fait qui domine tout le débat. Ce que l'on doit dénoncer surtout c'est l'attitude des patrons qui, comme dans la région de Roubaix-Tourcoing rompent de leur seule autorité les contrats qu'ils avaient signés avec les représentants de leurs ouvriers.

Une forte organisation syndicale permettra seule aux travailleurs — les preuves en sont nombreuses — d'atténuer le mouvement de baisse et d'obtenir la signature et le respect de nouveaux contrats.

Mais en présence des succès qu'ils obtiennent et de l'affaiblissement des syndicats cégétistes les employeurs préparent de nouvelles offensives.

C'est contre la loi de huit heures qu'ils se proposent de porter les premiers coups.

Ici encore rien ne serait plus maladroit et plus contraire à l'intérêt national qu'une atteinte au principe même de la loi, sinon une opposition systématique à toute adaptation.

L'application des huit heures a donné lieu à des abus évidents. Dans les chemins de fer par exemple, le fait que les Compagnies, sous la pression des syndicats, ont confondu souvent huit heures de travail et huit heures de présence a eu pour résultat de doubler les équipes et les frais dans une multitude de petites gares où le travail effectif se réduit à quelques heures — on peut dire parfois à quelques minutes — par jour. Que l'on donne à la loi une interprétation raisonnable, sensée, rien de mieux. Mais multiplier les dérogations au point que le principe même, dont on s'affirme d'ailleurs très respectueux, en serait détruit, c'est ce que les organisations syndicales ne sauraient admettre.

Enfin le repos hebdomadaire est lui-même menacé. La Chambre de Commerce mène toute une campagne : Elles proposent d'abord son abrogation dans les Postes, en mettant en avant l'intérêt, la commodité des populations rurales. Elles dissimulent à peine, qu'une fois ce résultat obtenu, on demandera la réouverture des gares de petite vitesse le dimanche ; quant au commerce, à force de dérogations on parviendra bien à tourner, à annuler progressivement tout l'effet de la loi.

Les catholiques sociaux ne sont pas restés indifférents devant ce péril.

Lors de l'Assemblée générale de leurs Unions d'études, à Toulouse, ils ont décidé de procéder rapidement à une enquête sur cette campagne réactionnaire qui s'annonce, de la dénoncer à l'opinion publique et de soutenir les organisations syndicales en lutte pour maintenir leurs justes conquêtes.

De son côté la Confédération française des Travailleurs chrétiens a pris nettement position.

Les journaux ayant annoncé le prochain rétablissement des distributions de courrier le dimanche, la Confédération a immédiatement appelé l'attention du Ministre du Travail et du sous-secrétaire des P. T. T. sur la répercussion qu'une telle mesure, qui ne semble nullement imposée par la situation économique, pourrait avoir sur la situation des autres corporations de Travailleurs.

Elle a décidé que « les Syndicats devront s'élever contre toute modification au régime du repos dominical; les protestations seront adressées aux pouvoirs publics, aux Chambres de Commerce, aux organisations patronales, et des ententes pourront être faites avec d'autres groupements syndicaux pour donner plus de force à ces protestations ». A cette campagne pour le repos dominical qui nous est doublement cher, comme catholiques et comme démocrates, il faut que toutes les organisations catholiques sociales apportent leur appui.

Les groupes d'études et d'action, nombreux aujourd'hui dans le pays qui s'inspirent du catholicisme social, et qui parfois recherchent quel aliment donner à leur activité, ont une occasion parfaite de

prendre position devant l'opinion publique.

Etudier les lois menacées, faire en toute sagesse le départ entre les modifications acceptables et les atteintes inadmissibles, saisir de leurs protestations les pouvoirs publics et les autorités locales, exposer par des conférences notre point de vue au public trop souvent indifférent ou complice, tel est le programme que je me permets de leur soumettre. Il n'en est pas de plus opportun.

PHILIPPE DE LAS CASES.

Action et propagande de la C. F. T. C.

LES CONFLITS EN COURS

La lutte pour le maintien des salaires ou du moins pour un réajustage raisonnable et concerté absorbe depuis quelques semaines l'activité des Syndicats chrétiens.

Nous avons indiqué déjà la part que les Syndicats libres de la région Roubaix-Tourcoing avait prise à la grève et les motifs pour lesquels ils résistaient à la prétention patronale de revenir sur l'arbitrage ministériel de mars 1920.

En Alsace les industriels du textile ayant voulu imposer aux ouvriers une réduction de 50 o/o des indemnités de vie chère, sans entente préalable, les syndicats cégétistes et indépendants provoquèrent, entre les représentants du patronat et des ouvriers, des entrevues restées sans résultat, les patrons se montrant absolument intransigeants. Une grève fut décidée à laquelle participèrent les membres du syndicat indépendant; l'arbitrage du préfet du Haut-Rhin, demandé par les ouvriers, ayant été refusé par la partie adverse, après une lutte de plus de six semaines, les ouvriers ont dû reprendre le travail aux conditions imposées par le patronat.

A Lille les syndicats chrétiens ont participé à la grève engagée à la suite de la décision des filateurs et retordeurs de coton, de baisser les salaires à partir du 1^{er} juillet dans une proportion de 0 fr. 30 à 0 fr. 50 de l'heure; après des pourparlers assez nombreux, une atténuation de la mesure primitivement envisagée a été obtenue.

A Saint-Etienne, malgré l'acceptation par les cégétistes d'une décision des Houillères de la Loire de diminuer de 3 fr. les salaires des ouvriers au-dessus de 16 ans et de 2 fr. 50 ceux des femmes et des autres ouvriers, le syndicat libre des mineurs a demandé la nomination d'une commission chargée d'étudier la situation; la Commission s'y est refusée, mais prenant en considération les remarques présentées, elle a porté la prime par enfant de 0 fr. 30 par jour à 0 fr. 60 pour les deux premiers et à 1 fr. à partir du troisième.

A Roanne, après avoir protesté contre son exclusion de la commission mixte, le syndicat féminin du textile a essayé de réaliser une entente avec les cégétistes; ceux-ci s'y refusèrent et acceptèrent les réductions imposées par le groupement patronal, alors que le syndicat féminin du textile, acceptant une réduction de 10 o/o pour le 15 juillet, protestait contre celle de 6 o/o que les patrons voulaient appliquer au 1^{er} septembre.

A Bordeaux, les syndicats des employés des deux sexes ont tenu des pourparlers avec le syndicat des commerçants détaillants, au sujet de la baisse des salaires. Les prix du contrat en cours sont maintenus jusqu'au 1^{er} décembre, au lieu du 1^{er} septembre proposé par les patrons. Action également auprès de la direction d'une usine de chocolat qui ramène de 20 à 10 o/o une baisse de salaires.

A Audincourt, le syndicat de la métallurgie obtient que les ouvriers ayant plus de trois enfants ne soient pas touchés par le chômage.

A Nantes, après discussion avec la commission patronale, le syndicat des menuisiers et de l'ameublement obtient que la réduction sur l'indemnité de vie chère soit seulement de 0 fr. 15 au lieu de 0 fr. 25.

LA PROPAGANDE

L'importance des conflits en cours rend plus nécessaire que jamais une propagande intense pour le recrutement syndical.

Plusieurs tournées ont été organisées au cours du mois d'août par la C. F. T. C. Maurice Guérin, après avoir pris la parole à Toulouse le 30 juillet, en compagnie de Mlle Danguy, de Ch. Broutin et du P. Rutten, devant un auditoire de 1.500 syndiqués, parlait le 1^{er} août à Mazamet avec Mlle Danguy,

en conférence publique et contradictoire. Deux cégétistes apportèrent la contradiction.

A Bordeaux, le 3 août, conférence de Maurice Guérin, sur l'organisation professionnelle; le 4 août à Angoulême, avec Laborie; le 5 août à Périgueux.

Le 6 août à Bergerac réunion publique et contradictoire organisée par l'Union bergéroise. Devant plus de 500 personnes, Guérin exposa la doctrine de la C. F. T. C. Trois communistes présentèrent des objections auxquelles Guérin répond de telle façon que les communistes présents dans la salle l'empêchèrent de continuer. Pendant plus d'une heure nos amis luttèrent contre cette obstruction et finirent par forcer leurs adversaires à battre en retraite.

Charles Laborie parla le 4 août à Angoulême, le 15 à Pau, le 16 à Oloron.

Deux syndicats nouveaux sont fondés l'un à Bordeaux, pour les gens de maison, l'autre à Coutances, pour les employés du commerce et de l'industrie.

LA C. F. T. C. ET LA PRESSE

Le mouvement syndical créé par la C. F. T. C. attire de plus en plus l'attention des observateurs sociaux.

C'est ainsi que l'Information sociale a publié dans son numéro du 1^{er} septembre un exposé du rôle joué par les Syndicats libres dans la grève du Textile du Nord. Dans son numéro du 15 septembre, le même journal fait un historique de la Verrerie ouvrière de Fougères, et publie, en même temps qu'un compte-rendu de la Semaine sociale de Toulouse, une étude sur l'action des Syndicats chrétiens et sur leur récente victoire aux élections au Conseil supérieur du travail.

Le fil des jours

A LA C. G. T.

★VERS LA SCISSION. — Le Comité confédéral national de la C. G. T., réuni les 19, 20 et 21 septembre a voté une importante motion dont voici l'essentiel :

Le C. C. N. rappelle que la décision du Congrès confédéral de Lille avait pour but d'assurer le maintien de l'unité syndicale par le respect d'une discipline aussi indispensable à l'action qu'à la préparation de celle-ci.

Soucieux avant tout d'assurer la liberté d'opinion dans toute son intégralité, le C. C. N. déclare que cette liberté ne peut trouver sa force et ses garanties que dans le strict respect des décisions et des principes définis par les Congrès;

Que la réunion, au lendemain des assises confédérales, d'un Congrès de la minorité ayant des S. C. R. sur des bases corporatives départementales et nationales, constituant ainsi avec les éléments confédérés une C. G. T. contre la C. G. T., est une démonstration formelle d'opposition irréductible à l'application des décisions prises;

Que le fait de substituer à l'action et à la propagande des syndicats celles des Comités Syndicalistes Révolutionnaires, d'opposer à l'action et à la propagande des Fédérations celles des Sous-Comités fédéraux, a abouti à une désorganisation profonde des forces ouvrières qu'il serait puéril de dissimuler;

Que cette besogne de déchirement et de dissension est l'œuvre des S. C. R. qui, pour se justifier, invoquent abusivement la liberté d'opinion.

Le Comité Confédéral National, résolu à rechercher tous les moyens susceptibles d'assurer une collaboration utile de tous les éléments et de toutes les tendances à l'œuvre commune, affirme que cette collaboration dans l'unité n'est possible qu'avec la condamnation de l'organisation des S. C. R. responsables de l'impuissance actuelle;

Donne mandat au Bureau Confédéral et à la C. A. d'exiger le respect rigoureux de la motion de Lille par toutes les organisations affiliées qui ont le pouvoir d'exercer les sanctions légitimes en cas d'indiscipline constatée.

En conséquence, il précise : Les organisations qui refusent de s'incliner devant les décisions prises et de coopérer à leur application se mettent délibérément en dehors de l'unité ouvrière. Ces organisations mettent la C. G. T. dans l'obligation d'admettre dans son sein leurs minorités qui acceptent les décisions des Congrès confédéraux.

Comme on le voit, c'est l'exclusion des S. C. R. (« noyaux minoritaires ») et, pratiquement, la scission.

DES RETARDATAIRES

Pas très à la page, les camarades du « Syndicat de l'Eclairage et forces motrices » de Bourges.

La Confédération française des Travailleurs chrétiens leur ayant adressé des circulaires au moment des élections au Conseil Supérieur du Travail, ledit Syndicat a jugé

spirituel de lui répondre par la lettre suivante :

« En réponse à vos circulaires concernant l'élection au Conseil Supérieur du Travail, nous vous faisons connaître l'ordre du jour voté par le Conseil d'administration du Syndicat de l'Eclairage et forces motrices de Bourges :

« Après avoir pris connaissance des circulaires émanant d'une Confédération du travail dite chrétienne, au sujet d'élections au Conseil Supérieur du Travail, le Conseil d'administration du Syndicat déclare répudier totalement toutes ces fausses organisations qui, sous couvert de syndicat, ne font qu'avilir l'ouvrier en le mettant au service des gens d'église.

« Déclare, en outre, que tout syndicat ouvrier digne de ce nom doit poursuivre l'amélioration des méthodes de travail par l'émancipation des travailleurs, c'est-à-dire la Révolution sociale, et se séparent aux cris de : A bas les syndicats jaunes, à bas la calotte, vive la Confédération Générale du Travail, vive la Révolution sociale.

« Le Conseil d'administration. »

Traiter de « jaunes » les Syndicats chrétiens c'est tout de même un peu démodé, et au moment où les Syndicats libres du Nord sont durement engagés dans la grève du Textile, c'est particulièrement maladroit.

Les syndicats chrétiens n'en ont pas moins remporté, aux élections du Conseil Supérieur du Travail, un superbe succès puisque sur quinze élus ils en ont compté 7, et que sur 4 ballotages 2 au moins leur sont favorables.

Et cela malgré l'Eclairage de Bourges ! Ces éclaireurs feront bien de mieux s'éclairer une autre fois.

L'ÉDUCATION SYNDICALE

Semaine d'Etudes Syndicales

Comme l'an passé, à Versailles, une Semaine d'études syndicales a été organisée cette année à Paray-le-Monial, sous la direction de l'Ecole Normale sociale et avec la collaboration de la Fédération française des Syndicats féminins de la rue de Sèze (1) et d'autres associations professionnelles féminines : postières, etc..

L'enseignement gravita cette année autour de l'idée centrale de toute action sociale chrétienne : justice et charité.

Les cours du matin, assurés par les membres de l'Ecole Normale sociale : Mlles Novo et Butillard, directrices; Mlles Charrat, Destruel, Clouet, etc., étudièrent tour à tour :

— La Vérité, guide de nos actes; la Vérité sociale; Justice et Charité.

— La Justice, première base de l'ordre social.

— La Justice dans le Contrat de Travail.

— La Clarté, deuxième base de l'ordre social.

— Les nouvelles lois sociales (Assurances sociales — projet Bokanovski sur le salaire familial) au regard de la Justice et de la Charité.

— Les transformations possibles dans le mode d'organisation de la production (participation à la gestion, aux bénéfices, actionnariat...) au regard de la Justice et de la Charité.

— Le libéralisme économique contre la Justice et la Charité.

— Le socialisme contre la Justice et la Charité.

Ces notions fondamentales, assez abstraites en elles-mêmes, furent présentées sous une forme simple et familière, illustrées d'exemples concrets et envisagées dans leurs rapports avec les circonstances sociales actuelles.

Elles étaient reprises chaque soir, au cours de 5 heures, par une propagandiste ouvrière ou employée, qui en faisait l'application à son milieu de travail; successivement, Mlles Roodt, Pivert, Martin, Danguy, Bardot étudièrent comment mettre plus de justice et de charité entre patrons et ouvriers, dans l'industrie du Vêtement, dans le Textile, dans les emplois, à l'intérieur des syndicats et dans la vie de la propagandiste.

Enfin, chaque jour, en plein air, un cercle d'études portant sur les questions syndicales pratiques provoqua chacune à un travail personnel et amena la plus franche collaboration.

Plus nombreuses que l'an dernier de plus d'un tiers, les déléguées syndicales représentèrent cette année quarante-trois villes de toutes les régions de France, depuis Calais jusqu'à Marseille et Cannes.

M. l'abbé Pilloud, directeur du Secrétariat social romand, et trois déléguées de Fribourg, vinrent puiser pour leur action sociale suisse un réconfort dans l'exemple de la France.

De plus, S. G. Mgr de la Celle, évêque de Nancy; M. le chanoine Murry, directeur des Œuvres du diocèse d'Autun, dirent avec une chaude sympathie les encouragements de l'Eglise pour cette œuvre d'éducation syndicale si importante dans la tâche des catholiques sociaux.

pathie de vouloir bien être notre conférencier.

Et ce fut pendant une heure l'enchantement d'écouter cette parole claire et précise nous commentant le texte de la loi : assurances sociales. L'attention soutenue de l'immense auditoire aura dit à M. Catta notre plaisir et notre gratitude.

A l'issue de la conférence on procéda aux élections pour le remplacement des membres démissionnaires du Bureau.

Section des Employées de commerce. — Membres sortants : Mlles Gougeon et Guition ; membres élus : Mlles Peneau et Gohier.

Section des Employées de bureaux. — Membres sortants : Mlles Richard et Dupont ; membres élus : Mme Gouthière, Mlles Guillon et Briand.

Une réunion du bureau aura lieu le dimanche 23 octobre où seront définies les attributions des membres des bureaux et désignées les Présidentes des différentes commissions.

Commission des Fêtes

La Commission des Fêtes organise pour le dimanche 6 novembre, salle Saint-Stanislas, une grande séance récréative avec le concours de l'Amicale Saint-Pierre, au profit des travailleurs chrétiens du textile du Nord.

L'Amicale Saint-Pierre a déjà fait ses preuves et les séances qu'elle représente sont des mieux rendues. La fête s'annonce donc comme très intéressante.

L'ouverture des portes aura lieu à 15 heures ; rideau à 15 heures 1/2.

Prix des places : premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. On peut faire numérotter ses places moyennant 0 fr. 50 les premières et 0 fr. 25 pour les autres places, chez M. Fleury, bottier, 7, place Saint-Pierre.

Nous faisons un appel pressant à nos syndiquées pour placer des cartes et des billets de tombola.

N. B. — Une tombola sera tirée. Nous acceptons avec reconnaissance tous les lots qui nous seront offerts. Prière de les adresser à la Permanence, 18, rue Talensac.

La Présidente : V. CISEAU.

FAMILLE SYNDICALE

Samedi, 15 octobre, a été célébré, dans l'Eglise de Haute-Goulaine, le mariage de Mlle Joséphine Robée avec M. Henri Landreau. Que M. et Mme Henri Landreau trouvent ici l'expression de nos meilleurs vœux.

Syndicat de l'Aiguille

Le dimanche 2 octobre, en la fête de Notre-Dame du Rosaire, commença une nouvelle année syndicale.

Beaucoup de nos sociétaires viennent de vacances et, ainsi reposées, sont toutes disposées à reprendre leurs travaux. La saison encore chaude ne favorise pas les commandes d'hiver, cependant les fêtes viendront et activeront le calme actuel.

Avec nos réunions reprennent nos conférences d'études.

Notre zélé Directeur nous a donné le programme des sujets qu'il se propose de développer ; ce sera tout à la fois très intéressant et très instructif ; aussi engageons-nous nos Sociétaires d'être fidèles aux réunions pour suivre ces conférences.

La prochaine réunion générale aura lieu le 27 novembre.

VIE FAMILIALE

Le 10 octobre, dans l'église Saint-Martin de Chantenay, ont été célébrés les mariages de Mlle Louise Redor avec M. Joachim Jeffredo, ainsi que celui de Mlle Juliette Redor avec M. Jean Lemasle.

Le 18 octobre, dans l'église Saint-Similien, le mariage de Mlle Marguerite Pointière avec M. Paul Colin.

Nous offrons à nos fidèles Syndiquées nos meilleurs vœux de bonheur.

ANNIC.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Le 2^e Congrès National

(Suite)

Quant aux subventions privées, elles ne doivent être acceptées que lorsqu'elles ne compromettent en rien l'indépendance du mouvement. Ce dernier moyen ne doit être utilisé que comme un pis-aller extrême, il faut avoir confiance dans les syndiqués qui, lorsqu'ils voient leur organisation se développer petit à petit grâce à leur dévouement, prennent une idée beaucoup plus nette de leurs devoirs ; il faut faire un nouveau pas en avant, il faut que chacun des membres apporte à son syndicat mieux que des promesses, un concours matériel qui permette à l'organisation de trouver dans la générosité de ses adhérents le moyen de vivre.

En terminant, Zirnheld montre les rapports qui doivent exister entre l'administration syndicale et le conseil syndical et il invite les dirigeants à ne pas perdre de vue la nécessité de s'assurer des successeurs capables de continuer, en l'étendant considérablement, l'action entreprise.

Un échange de vues a lieu sur ce rapport qui est très apprécié de l'assemblée.

Broutin voudrait que les syndicats mettent au premier plan de leurs préoccupations les caisses de chômage et les caisses de grève, et laissent aux sociétés de secours mutuels le soin de s'occuper des secours de maladie. En ce qui concerne le chômage, il signale que certaines municipalités socialistes veulent évincer les représentants des syndicats chrétiens des commissions paritaires chargées de la distribution des secours de chômage. Il faudrait que toutes les organisations confédérées agissent de manière à obtenir leur représentation dans ces commissions. Broutin demande que la circulaire confédérale donne la liste exacte des Unions régionales et des Fédérations avec leur siège et le nom des secrétaires, afin que les syndicats puissent, le cas échéant, correspondre directement entre eux.

Armand croit que le moyen de donner satisfaction à ce dernier desiderata serait de créer un annuaire qui devrait être mis en vente, car cela représenterait des frais d'impression qui ne sont pas prévus dans le budget.

Mlle Decaux demande que dans les bureaux des Unions régionales il y ait égalité d'influence entre les hommes et les femmes.

Bouchet n'y voit pour sa part aucun empêchement, à condition cependant que les femmes prennent également à leur compte la moitié des charges et notamment des charges fiscales.

Mlle Cottin fait remarquer que plus les organisations masculines se développeront et plus l'action des organisations féminines sera fortifiée par l'appui que leur prêteront les organisations masculines.

En raison de la chaleur qui règne dans la salle du Congrès, plusieurs délégués demandent une suspension de séance de dix minutes.

Le Rapport sur la formation syndicale

A la reprise, la parole est donnée à Mme Simon pour son rapport sur la formation syndicale.

Cette formation doit commencer à l'école ; les programmes des écoles primaires publiques ou libres comportent des cours d'instruction civique ou de morale, c'est donc à propos de ces leçons que les maîtres devraient ouvrir l'esprit des élèves sur les questions syndicales ; les premiers éléments de formation ainsi donnés par l'école seraient développés au patronage qui devrait avoir à cœur de diriger ses membres vers les syndicats chrétiens. Une fois arrivés aux syndicats, les jeunes doivent être orientés vers les réunions, les groupes, qui, en leur faisant connaître et utiliser les services syndicaux, leur donnent une âme syndicale consciente de ses devoirs sociaux et les incitent à devenir des propagandistes convaincus et convaincants.

Mme Simon rappelle ensuite que la propagande doit être prudente et intensive. Les unions régionales doivent maintenir l'unité dans la propagande, les revendications et l'action professionnelle. Mme Simon donne ensuite quelques règles pratiques pour la préparation de la propagande, la constitution de syndicats et la formation des propagandistes.

Les cercles d'études qui constituent le principal moyen d'éducation des syndiqués doivent répondre à une double formation sociale et morale et être des foyers de vie syndicale ; ils doivent préparer les propagandistes dont la formation sera ensuite complétée par les cours de conférenciers, cours de propagandistes et, enfin, par les semaines syndicales qui doivent grouper tous les militants, les propagandistes et les secrétaires généraux de syndicats et d'unions, dirigeants et dirigeants de toutes les régions de la France. Mme Simon communique le programme qui a été établi pour la première session confédérale d'études et de pratique syndicales qui aura lieu cette année et elle conclut que seule une parfaite formation donnera à nos membres la valeur leur permettant d'atteindre l'idéal vers lequel nous tendons tous.

Zirnheld félicite Mme Simon pour son intéressant rapport et la discussion s'ouvre immédiatement.

Pour la propagande dans les patronages plusieurs délégués signalent les difficultés qu'ils rencontrent ; d'autres font connaître les résultats de leurs expériences et indiquent qu'après plusieurs tentatives infructueuses ils n'ont pas perdu courage et qu'ils ont été appelés finalement par les directeurs pour faire des conférences dans leurs œuvres.

Broutin estime que les groupements catholiques devraient faire de l'éducation sociale et syndicale afin que leurs membres ne s'affilient pas aux syndicats cégétistes.

Colombani demande à Zirnheld si, au cours des conversations qu'il a eues à Rome, cette question n'a pas été envisagée.

Zirnheld répond qu'en effet cette question a été soulevée et que l'impression qu'il rapporte lui permet d'indiquer qu'au Vatican on est d'avis que les Unions catholiques, s'occupant uniquement des intérêts religieux de leurs adhérents, devraient diriger ceux-ci vers les syndicats chrétiens qui sont seuls qualifiés pour défendre les intérêts professionnels des travailleurs ; ces syndicats conservant leur indépendance absolue vis-à-vis des autres groupements.

Un échange de vues des plus intéressants a lieu sur cette question et Oudin de-

mande que les directives qui ont été données au cours de la discussion soient résumées sous forme de brochure pour les propagandistes.

En terminant, Zirnheld souligne l'importance de la session confédérale d'études et de pratique syndicales destinée à donner aux militants des directives d'ordre général ; le nombre des adhésions reçues jusqu'ici est important, le Comité des semaines sociales a assuré son concours pour l'organisation, mais il faudrait que les groupements confédérés cherchent les moyens de faire venir le plus grand nombre d'auditeurs possible, tout en essayant de réduire dans une large mesure les charges lourdes qu'entraîneront, pour le budget confédéral, les déplacements des délégués.

LUNDI 16 MAI

Séance du matin

Les Assurances sociales

Le projet de loi sur les assurances sociales qui doit être étudié au cours de cette journée du congrès, s'inspirant de ce qui existe déjà en Alsace-Lorraine, il avait semblé logique de demander au docteur Thiele, syndic de la Fédération des syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, de faire l'exposé du projet en question.

Sans insister longuement sur la nécessité qu'il y a pour le travailleur à s'assurer aussi complètement que possible contre tous les risques qui peuvent diminuer ou supprimer sa capacité de travail, ni sur les conséquences heureuses que doit avoir pour le pays cette stabilisation de l'existence du travailleur qui est le fruit d'un bon système d'assurances sociales, le docteur Thiele s'attache à dégager quelques règles générales qui sont à la base du projet de loi. Parmi celles-ci, il y a lieu de citer d'abord le principe de l'assurance obligatoire. Le rapporteur constate que le nombre des adversaires de l'obligation est maintenant fortement diminué ; il y a là, en effet, une conséquence du principe de la solidarité qui veut que les salariés qui se trouvent dans une situation favorisée contribuent à adoucir les risques que courent leurs camarades moins favorisés.

Le second principe que nous trouvons dans le projet, c'est l'égalité des versements effectués par les assurés et les employeurs et les subventions de l'Etat. Le projet expose que si l'on renonçait à exiger une cotisation de la part de l'assuré, l'assurance ne serait plus qu'une simple assistance et que, d'autre part, il est du devoir et de l'intérêt du patron de participer pour une part égale à cette œuvre en faveur de ses collaborateurs. Quant à l'Etat, en apportant son appui financier, il ne fait que remplir sa mission qui est de veiller à la santé publique, de renforcer et de multiplier les énergies productrices, d'assurer par tous les moyens la prospérité économique de la nation.

Le rapporteur donne ensuite un aperçu des principales dispositions du projet, en les comparant à celles de la législation actuelle de l'Alsace-Lorraine.

Bien que le projet de loi soulève certaines réserves, nos camarades Alsaciens-Lorrains voient en lui la base d'une législation nouvelle qui dotera la France d'un système moderne d'assurances sociales et permettra l'unification de la législation entre la métropole et les provinces recouvrées.

Zirnheld se fait l'interprète du Congrès pour remercier le docteur Thiele de son remarquable exposé et il ouvre immédiatement la discussion.

La première question qui se pose est celle concernant les assurances accidents du travail et assurances contre le chômage, qui ne sont pas englobées dans le projet de loi.

Zamanski, président de la Commission de législation, indique que les syndicats confédérés sont presque unanimes pour demander une refonte complète de notre système d'assurances, en laissant cependant en dehors les assurances accidents et maladies professionnelles et les assurances chômage, qu'il est très difficile de faire entrer dans un système unique.

Divers délégués font connaître leur avis, tous sont d'accord pour laisser en dehors du projet les assurances accidents, en apportant cependant des modifications à la législation actuelle ; quant au chômage les avis sont partagés et, après un échange de vues auquel prennent part notamment Zamanski, Michaud et Donnadiou, Zirnheld demande au Congrès de se prononcer sur les deux points suivants :

1^o — êtes-vous d'avis d'accepter le projet tel qu'il est présenté ?

2^o — êtes-vous d'avis de demander que le chômage fasse l'objet d'un projet d'assurances spéciales ?

Il y a unanimité moins trois voix sur le premier point et unanimité complète sur le second.

Les principales modalités du projet sont ensuite examinées.

Il n'y a pas d'objection au principe des majorations prévues pour charge de famille.

Le caractère obligatoire des assurances ne soulève pas une grande discussion. Il est adopté à l'unanimité moins une voix.

(A suivre.)

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^{ie},
57, rue Saint-Clément.

Maison LEGLAS=MAURICE LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS